

Responsabilité civile et multirisque habitation

Par dan7, le 18/12/2011 à 21:25

Bonjour,

Je suis majeur et hébergé à titre gratuit dans la maison de mes parents depuis le 1er mars 2011. Je précise que fiscalement je ne suis pas à leur charge.

Dans ces conditions puis-je bénéficier de leur assurance multirisque habitation (responsabilité civile, vol, incendie, dégât des eaux) ?

Si oui faut-il pour cela que mes parents me déclarent à leur assurance ou est-ce automatique? (Je veux dire : que dès l'instant où je vis sous leur toit ils n'auraient même pas besoin de me déclarer ?).

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

dan7